

Garantie à vie limitée résidentielle pour le Canada

HanStone Canada, une division de Hanwha L&C Canada Inc. (ci-après nommée « HanStone Canada »), garantit à l'acheteur/propriétaire d'origine au Canada que son produit en quartz HanStone est exempt de défauts de fabrication et de matériau dans des conditions d'utilisation et de service normales. HanStone Canada réparera ou remplacera, à sa discrétion, les produits défectueux seulement en raison de défauts de fabrication. Peu importe si HanStone Canada choisit de réparer ou de remplacer votre installation, elle s'assurera d'obtenir les meilleurs résultats possible, toutefois elle ne peut garantir une correspondance exacte de la couleur.

Cette garantie à vie limitée est offerte seulement au(x) propriétaire(s) d'origine de la résidence où le quartz HanStone a été initialement installé. La garantie à vie limitée est non transférable et s'applique au produit en quartz HanStone seulement pour les applications résidentielles intérieures au Canada. Cette garantie est nulle si le produit n'a pas été payé en entier. Le produit doit être enregistré dans les 30 jours suivant l'installation.

En vertu de cette garantie à vie limitée, vous, le client, devez fournir un reçu original ou une preuve d'achat indiquant que le produit a été payé en entier et que vous êtes l'acheteur d'origine. Les agents autorisés de HanStone Canada doivent bénéficier de suffisamment de temps pour inspecter le(s) produit(s), évaluer la demande et répondre aux réclamations. Toutes les décisions concernant l'existence de défauts de fabrication ou qui ont une incidence sur cette garantie sont prises par HanStone Canada et sont finales et exécutoires pour toutes les parties.

Le fabricant ou l'installateur professionnel est responsable d'inspecter le matériau de quartz HanStone avant de transformer ou d'installer le produit en quartz HanStone. La responsabilité incombe aussi à l'utilisateur final d'inspecter le produit fini avant l'installation permanente. Cette garantie ne couvre pas les défauts qui étaient visibles au moment de la fabrication ou de l'installation et qui n'ont pas été évités durant la fabrication ou l'installation. Cette garantie ne couvre pas les produits que vous, le client, n'aimiez pas après l'installation en raison de la couleur, de la nuance, du motif ou de toute autre opinion fondée sur une préférence personnelle. Toutes les parties acceptent de se conformer aux modalités décrites dans cette garantie à vie limitée.

Exclusions de la garantie à vie limitée résidentielle du quartz HanStone :

- Le défaut de se conformer aux lignes directrices de HanStone Canada en matière d'entreposage, de manutention, d'utilisation, de support, de coupe, de fabrication, de soin et d'entretien.

Toutes les exigences de fabrication et d'installation doivent être respectées.

- L'application extérieure et l'exposition aux rayons UV.
- L'application en revêtement de sol.
- Toute erreur de fabrication ou d'installation.
- Les dommages ou blessures causées par une mauvaise utilisation ou un abus, y compris, sans s'y limiter, les dommages découlant d'accidents, le vandalisme, les impacts, les dommages chimiques, les actes de la nature, les conditions sur les lieux de travail, la conception architecturale et les mouvements structurels.
- Un produit en quartz HanStone installé qui est retiré de son emplacement d'installation d'origine.
- L'apparence des joints, le rendement des joints, les adhésifs, le mastic ou les autres articles accessoires.
- Le thermoformage : la défaillance du produit en raison de la déformation ou de la courbure n'est pas couverte par cette garantie.
- La variance de couleur : Le quartz HanStone est fait de quartz naturel, par conséquent, sa couleur, sa taille, sa forme et la distribution des particules peuvent varier puisqu'il s'agit d'une caractéristique inhérente au produit.
- Les éclats et les fissures : les éclats peuvent découler d'un impact et les fissures peuvent survenir pour plusieurs raisons, y compris, mais sans s'y limiter, un impact, une force ou une charge appliquée excessive, un manque de support adéquat, l'installation ou le déplacement des armoires, une chaleur excessive et un choc thermique. Aucun de ces éléments ne constitue un défaut de fabrication.
- Les égratignures : Le quartz HanStone résiste aux égratignures, mais il n'est pas à leur épreuve. L'utilisation de planches à découper est fortement recommandée.
- Attaches mécaniques : cette garantie ne couvre pas la fixation d'attaches mécaniques de toutes sortes directement sur le matériau.
- Les imperfections : un certain niveau d'imperfections constitue une caractéristique inhérente à ce produit.
- Les problèmes mineurs comme des taches ou des marques d'eau. Le quartz HanStone résiste aux taches, mais il n'est pas à leur épreuve. Pour nettoyer les taches tenaces, veuillez consulter la section Soins et entretien de notre site Web.

- Les réparations supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications de surfaces électriques, en tuiles ou murales, aux dossierets, aux armoires, au chargement et à la plomberie nécessaires pour réparer ou remplacer le quartz HanStone.
- L'utilisation du produit à des fins commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, l'installation dans un magasin, un bureau, une propriété en location ou tout autre lieu commercial.
- L'apparence de coupe, de refabrication ou de modification, de quelque façon que ce soit, sur la face finie en usine.
- L'exposition à une chaleur extrême ou à un choc thermique. Des sous-plats doivent être utilisés pour tous les points chauds, les poêles, les casseroles et les autres articles générant de la chaleur. Des coussinets résistants à la chaleur sont fortement recommandés.
- L'usure normale : l'utilisation quotidienne du comptoir peut entraîner une usure normale. Cette usure peut comprendre, mais sans s'y limiter, des égratignures, des éclats, des écorchures et le ternissement du fini. Les problèmes relatifs à l'usure normale ne sont pas couverts par la garantie. Avec un bon entretien, vous pouvez conserver l'apparence neuve de votre comptoir pendant de nombreuses années. Veuillez consulter les lignes directrices de soin et d'entretien de HanStone (téléchargeables sur notre site Web).
- Tout autre élément ou fait qui constitue une caractéristique inhérente à la catégorie de produit de la surface de quartz, peu importe qu'il soit considéré comme un défaut par l'acheteur.

Au moment de choisir une couleur, veuillez utiliser les échantillons seulement comme une indication générale d'un motif coloré, de l'esthétique et de la teinte. Nous ne garantissons pas que

les échantillons sont une réplique exacte des plaques de quartz HanStone et ceux-ci peuvent varier de la surface réelle installée. Prenez note que certaines couleurs comportent des mouvements ou des veines et, en raison du caractère aléatoire de cet effet, les échantillons de ces couleurs peuvent ne pas représenter l'esthétique générale.

Aucune garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, n'est accordée, notamment en ce qui a trait à la qualité marchande ou à la condition à des fins particulières. Sauf aux termes des présentes, HanStone Canada n'est pas responsable en matière contractuelle ou civile délictuelle, des pertes ou des dommages directs, indirects ou consécutifs découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le quartz HanStone. Cette garantie vous accorde des droits juridiques spécifiques et vous pourriez aussi disposer d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre au Canada. Certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages indirects ou consécutifs, c'est pourquoi les limites ou exclusions susmentionnées pourraient ne pas s'appliquer à vous.

HanStone Canada n'accorde aucune autre garantie ou représentation (expresse ou implicite) quant aux produits, sauf dans la mesure indiquée aux présentes. Aucun représentant, détaillant, employé, installateur ou autre personne n'est autorisé à modifier cette garantie qui s'applique au produit en quartz HanStone, ni à le droit de le faire.

Afin de bénéficier d'un service en vertu de cette garantie, prenez d'abord contact avec les représentants du lieu où vous avez acheté le quartz HanStone.

Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec : warranty@hanstone.ca